

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 10/11/2021
ID Télétransmission : 033-213300635-20211109-120229-DE-1-1

**Séance du mardi 9 novembre
2021**

Date de mise en ligne :

D-2021/398

certifié exact,

Aujourd'hui 9 novembre 2021, à 14h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 16h49 à 17h03

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Véronique SEYRAL, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Monsieur Antoine BOUDINET,

Madame Nathalie DELATTRE présente à partir de 14h35, Madame Sandrine JACOTOT présente à partir de 14h55, Madame Catherine FABRE présente à partir de 15h45, Madame Harmonie LECERF présente jusqu'à 15h40, Monsieur Jean-Baptiste THONY présent jusqu'à 17h00, Monsieur Olivier ESCOTS présent jusqu'à 17h23, Monsieur Matthieu MANGIN présent jusqu'à 17h42.

Excusés :

Madame Céline PAPIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Pascale ROUX, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM,

**Convention d'objectifs 2021 entre la Ville de Bordeaux et
l'Association AQUINUM. Demande de subvention. Décision.
Autorisation. Signature**

Madame Nadia SAADI, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux, à la suite d'un appel à candidature lancé en 2012, a signé quatre conventions d'objectifs successives avec l'association AQUINUM en vue du développement d'un programme d'animation du NODE - BORDEAUX, espace de travail collaboratif numérique situé 12 rue des Faussets à Bordeaux, dans un local propriété de la Ville de Bordeaux. La dernière de ces conventions, actuellement en cours, a expiré le 31 décembre 2020.

Le NODE - BORDEAUX est désormais un lieu reconnu de promotion de l'écosystème numérique bordelais, de diffusion des innovations, de travail collaboratif, et de rencontres professionnelles : en 2019, avant le déclenchement de la crise sanitaire, il était fréquenté régulièrement par 90 « Nodeurs » – porteurs de projets d'entreprises, travailleurs indépendants, étudiants, etc., dont 80% renouvelaient leur abonnement annuel.

Par ailleurs, le NODE accueillait chaque année près de 150 évènements professionnels à destination des acteurs du numérique, dont une large proportion est organisée par les Nodeurs eux-mêmes.

La crise sanitaire a fortement impacté l'activité du NODE - BORDEAUX, comme celle de très nombreux acteurs, et en particulier les tiers-lieux. Si le nombre de « Nodeurs » est de ce fait tombé à 40, de nombreuses activités ont été maintenues sous forme digitale, permettant de maintenir le lien entre les adhérents de l'association, dont le nombre est resté stable à 350. L'amélioration progressive de la situation permet au NODE- BORDEAUX de retrouver un niveau d'activité qui se rapproche de celui de 2019, et qui devrait encore progresser à l'avenir.

Cet espace de travail collaboratif – le tout premier de son genre à Bordeaux - est donc devenu un maillon du réseau d'acteurs d'accompagnement à l'entrepreneuriat, que la Ville de Bordeaux soutient dans le cadre de sa stratégie de développement économique et de l'emploi.

C'est pourquoi il vous est proposé de renouveler pour une durée d'un an la convention d'objectifs ci-annexée, qui reprend les grands axes d'animation et d'accompagnement des porteurs de projet menés par AQUINUM au sein du NODE – BORDEAUX.

En particulier, la coopération entre AQUINUM et l'association French Tech Bordeaux sera poursuivie, au travers du NODE - BORDEAUX, qui constitue un élément important de la dynamique French Tech, portée collectivement par l'ensemble des acteurs de l'écosystème d'innovation réunis au sein de l'association French Tech Bordeaux.

Les échanges réguliers d'information entre l'équipe d'animation du NODE et la Direction du Développement Economique (service commun Bordeaux Métropole – Ville de Bordeaux) se poursuivront, afin de favoriser l'échange d'informations, de mieux mettre en lumière les actions et évènements organisés par le NODE - BORDEAUX, et de porter à la connaissance des Nodeurs l'ensemble des évènements à caractère économique organisés sur le territoire en particulier ceux que la Ville et la Métropole organisent, ou dont elles sont partenaires.

Cette convention est assortie d'une participation financière de la Ville de Bordeaux, sous forme d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 10 000 €, destinée à couvrir le montant du loyer du local cité ci-dessus, pour un budget global prévisionnel de fonctionnement de l'association AQUINUM qui ressort à 36 500 € pour l'année 2021.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention annuelle d'objectifs 2021,
- verser la subvention de 10 000 € inscrite au BP 2021 dont le montant sera imputé sur le budget de la Ville (Fonction 9 – Sous fonction 90 – Nature 65748).

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 9 novembre 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Nadia SAADI

CONVENTION D'OBJECTIFS DU NODE - BORDEAUX, ESPACE DE TRAVAIL COLLABORATIF NUMERIQUE, ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DU NUMERIQUE EN AQUITAINE

Entre la Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du [] et reçue à la Préfecture de la Gironde le []
Ci-après dénommée « La Ville »

Et l'Association des Professionnels du Numérique en Aquitaine, ou AQUINUM, dont le siège est à Bordeaux, 12 rue des Faussets, représentée par Monsieur Joris LIBERATI et Madame Orsolya ROZMIS, agissant en leur qualité de co-présidents, habilités aux fins des présentes par une décision du conseil d'administration
Ci-après dénommée « AQUINUM » ou « L'association ».

Exposé

L'association AQUINUM a présenté un volant d'actions et d'animation via la création d'un espace de travail collaboratif dénommé « NODE - BORDEAUX ». Compte tenu de l'intérêt d'un tel dispositif pour le développement économique de la Ville de Bordeaux, celle-ci a décidé de louer à l'association AQUINUM un local sis 12 rue des Faussets à Bordeaux, propriété de la Ville.

De septembre 2012 à décembre 2020, AQUINUM a mis en œuvre un ensemble d'activités en conformité avec le programme proposé. Le NODE - BORDEAUX est aujourd'hui un lieu reconnu pour l'ensemble de la filière numérique, espace de travail, de collaborations, de débats, de promotion et de diffusion des pratiques numériques.

L'objet des présentes est de préciser les termes d'une poursuite de l'activité du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Les activités développées dans le NODE - BORDEAUX

Les activités proposées par AQUINUM s'inscrivent dans les orientations suivantes :

1-1 Considérations générales

Le NODE - BORDEAUX est un outil de développement économique dont la vocation est d'accueillir les professionnels du numérique dans un esprit d'ouverture aux pratiques collaboratives et de développement durable, mettant en présence experts et porteurs de projets dans un esprit interactif d'enrichissement intellectuel et technique. Il s'agit d'un lieu d'immersion apte à favoriser les projets collaboratifs, un lieu de valorisation et de promotion de l'excellence numérique bordelaise. Il s'adresse aux indépendants, aux petites entreprises, aux salariés et étudiants en recherche d'un espace professionnel ponctuel, aux porteurs de projets numériques. Il est ouvert à l'ensemble du tissu économique en recherche d'information, de formation, d'innovation sur les perspectives de développement qu'offre le numérique pour leur activité propre. Il s'intègre dans un réseau de pépinières, d'hôtels d'entreprises, de tiers-lieux, et participe à l'animation du territoire en faveur de la création d'entreprises porteuses de croissance et d'emploi.

Par son positionnement, le NODE - BORDEAUX constitue un élément majeur de la démarche French Tech, dont la métropole bordelaise a obtenu le label, et qui est portée collectivement par l'ensemble des acteurs de l'écosystème d'innovation réunis au sein de l'association French Tech Bordeaux.

AQUINUM s'engage à renforcer sa coopération avec l'association French Tech Bordeaux, dont elle fera apparaître le logo sur tous les supports de communication et documents émis par le NODE – BORDEAUX, de manière à concourir activement au rayonnement de la dynamique French Tech Bordeaux, et optimiser ainsi la lisibilité de la communauté des adhérents du NODE – BORDEAUX.

1-2 L'offre de services

L'association AQUINUM est responsable du bon fonctionnement des adhésions, de la collecte des cotisations et redevances sur la base d'une grille tarifaire laissée au libre choix d'AQUINUM, étant entendu que le NODE - BORDEAUX devra rester accessible au plus grand nombre.

1-3 Evènements et animations :

AQUINUM propose en complément du point 1-2 ci-dessus des mises à disposition du NODE - BORDEAUX pour des présentations de produits, la réalisation d'opérations de promotion ou de communication pour des entreprises, des associations et des organisations œuvrant dans le champ du numérique.

AQUINUM développe le NODE - BORDEAUX en réseau avec les autres organisations : entreprises, associations et fédérations professionnelles, organismes consulaires, collectivités territoriales, et propose des solutions de communication partenariales.

1-4 Un rôle d'animation :

AQUINUM prévoit l'accueil de conférences et d'évènements numériques, des rencontres propres à l'activité de l'association avec ses membres, des conférences de presse relatives à la promotion du monde numérique du territoire, des rencontres économiques à caractère privé, des opérations de mise en relation entreprises / investisseurs, des ateliers de travail productif propres à initier de nouveaux projets expérimentaux, des ateliers thématiques ouverts sur l'extérieur.

L'association propose d'animer un réseau d'utilisateurs, de résidents et de partenaires et de faire vivre une vitrine virtuelle au travers d'un site internet dédié.

1-5 Un partenaire du dispositif d'aide à l'entrepreneuriat :

La Ville de Bordeaux mène une politique active de soutien à l'entrepreneuriat durable, avec notamment la mise en place d'un réseau de trois pépinières d'entreprises, des hôtels d'entreprises, et l'aide aux acteurs œuvrant en faveur de la création d'entreprises sur son territoire.

L'activité menée au sein du NODE - BORDEAUX étant considérée comme complémentaire des efforts menés par la Ville de Bordeaux et ses partenaires en faveur de l'entrepreneuriat et de l'animation économique, l'association AQUINUM sera invitée à apporter son expertise dans le domaine des pratiques numériques.

A ce titre, AQUINUM sera amenée à participer à des initiatives d'hybridation entre les différentes structures et communautés.

De même, le programme d'animation construit par AQUINUM fera l'objet de présentations et d'échanges avec la Ville de Bordeaux, de telle sorte que les deux parties puissent produire leurs meilleurs efforts pour le promouvoir.

AQUINUM fera apparaître le logo de la Ville de Bordeaux sur tous les supports de communication et documents émis par le NODE - BORDEAUX.

Article 2 – Les moyens

AQUINUM s'engage à développer les moyens suivants afin d'assurer aux utilisateurs les services définis à l'article 1 :

2-1 Ressources humaines :

AQUINUM mettra en œuvre les moyens humains suffisants pour assurer le contrôle de l'accès au NODE - BORDEAUX aux utilisateurs et les contraintes relatives à la sécurité du lieu pendant la totalité des horaires d'ouverture.

2-2 Entretien des locaux et espaces communs :

AQUINUM devra mettre en œuvre les moyens appropriés afin de veiller au bon état de propreté du NODE - BORDEAUX. Elle est chargée en outre de veiller au bon état de propreté et de fonctionnement des locaux sanitaires, du monte fauteuils roulants, et de l'ensemble des locaux de façon générale.

2-3 Sécurité :

AQUINUM s'assurera de la sécurité des locaux par tout système de sécurisation qu'elle jugera nécessaire, avec l'accord écrit de la Ville de Bordeaux

Elle sera responsable du respect des capacités d'accueil du NODE - BORDEAUX et du bon état d'accessibilité des issues de secours.

2-4 Eau, énergie, consommables :

AQUINUM se chargera de contacter auprès des opérateurs de gaz, d'électricité et d'eau les abonnements nécessaires. Elle assurera la répartition des charges inhérentes à la consommation dans sa politique tarifaire auprès de tous les occupants du NODE - BORDEAUX selon le mode de répartition qu'elle jugera approprié.

2-5 Assurances :

AQUINUM s'engage à couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de ses activités, notamment par la possession ou l'exploitation de ses équipements propres, et de sa présence dans les locaux mis à sa disposition dans tous les cas où elle serait recherchée :

- A la suite de tous dommages corporels, matériels ou immatériels, consécutifs ou non aux précédentes, causés aux tiers ou aux personnes se trouvant dans les locaux,
- A la suite de tous dommages, y compris les actes de vandalisme causés aux biens confiés aux bâtiments, aux installations générales et à tous biens mis à disposition appartenant à la Ville.

A ce titre, AQUINUM devra souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable une police destinée à garantir sa responsabilité, notamment vis à vis des biens confiés, y compris les risques locatifs et le recours des voisins et des tiers.

Cette police devra prévoir au minimum :

1. Pour la garantie Responsabilité Civile vis à vis des tiers :

- Une garantie à concurrence de 7 623 000 € par sinistre et par an pour les dommages corporels,
- Une garantie à concurrence de 1 525 000 € par sinistre pour les dommages matériels et immatériels consécutifs

2. Pour la garantie Responsabilité Civile vis à vis de la Ville de Bordeaux, y compris les risques locatifs :

- Une garantie à concurrence de 762 000 € par sinistre pour les risques incendie, explosions, dégâts des eaux,
- Pour leur part, la Ville et ses assureurs subrogés renoncent à recours contre l'utilisateur au-delà de ces sommes.

AQUINUM souscrira pour ses biens propres toutes les garanties qu'il jugera utiles et, avec ses assureurs subrogés, il renonce à tous recours qu'ils seraient fondés à exercer contre la Ville pour tous les dommages subis.

Elle devra remettre à la Ville copie de sa police d'assurance en cours y compris celle des avenants éventuels, et de l'attestation qui lui sera délivrée par son assureur.

La Ville, de son côté, fera son affaire personnelle des assurances garantissant les dommages matériels aux biens mis à disposition dont elle-même ou ses préposés seraient responsables et des dommages occasionnés aux tiers qui lui seraient imputables.

Article 3 – Redevance

La mise à disposition des locaux sis 12 rue des Faussets à Bordeaux par la Ville au bénéfice d'AQUINUM pour y installer et animer le NODE - BORDEAUX est consentie et acceptée moyennant une redevance d'occupation de 10 000 € pour l'année civile 2021, toutes taxes comprises.

Article 4 – Durée

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de un an, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, sauf volonté contraire exprimée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec A.R. et avec un préavis de trois mois.

Elle pourra être renouvelée par décision expresse des parties sur la base d'une nouvelle convention.

Article 5 – Financement

L'association AQUINUM prévoit pour 2021 le budget de fonctionnement suivant pour le NODE - BORDEAUX :

BUDGET PREVISIONNEL 2021 POUR LA GESTION ET L'ANIMATION DU NODE			
Dépenses	Montants en €	Recettes	Montants en €
Redevance d'occupation	10 000	Abonnements au NODE et locations de bureaux	18 000
Stagiaires	5 000	Location de salles et autres prestations	7 000
Fournitures non stockables (eau, énergie, etc.)	8 500	Subvention Ville de Bordeaux	10 000
Autres fournitures	4 500	Autres (partenariats)	1 500
Autres achats et charges externes	2 500		
Charges locatives et entretien du NODE	6 000		
TOTAL	36 500	TOTAL	36 500

La participation de la Ville de Bordeaux sera de 10 000€ pour l'année civile 2021, correspondant au montant de la redevance d'occupation prévue à l'article 3 ci-dessus.

Toute participation supplémentaire de la Ville de Bordeaux au fonctionnement du NODE - BORDEAUX ou plus généralement d'AQUINUM devra faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

Article 6 – Echanges relatifs au fonctionnement du NODE - BORDEAUX

AQUINUM s'engage à produire, au terme de chaque exercice, et au plus tard à la fin du premier trimestre de l'exercice suivant, un bilan annuel d'activité complet, présentant un rapport moral et financier selon les règles du plan comptable en vigueur, ainsi que, concernant l'exercice suivant :

- un programme prévisionnel d'actions et d'animations ;
- un budget prévisionnel.

Des rencontres régulières pourront être demandées par l'une ou l'autre des parties pour toute question relative aux éléments portés dans la présente convention et à l'exécution de cette dernière.

Article 7 – Dénonciation

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec A.R. et avec un préavis de trois mois.

Article 8 – Compétence juridictionnelle

Les litiges qui pourraient apparaître au titre des présentes entre la Ville et l'association AQUINUM relèveront des juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 9 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :

- Monsieur Pierre Hurmic, ès-qualités, en l'Hôtel de Ville de Bordeaux, Place Pey Berland
- Monsieur Joris Liberati et Madame Orsolya Rozmis, ès-qualités, au siège social de l'association, 12 rue des Faussets à Bordeaux

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux,

Le Maire

**Pour l'Association des
professionnels du numérique
en Aquitaine,**

Les Co-présidents